AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1671
FR0000073298-FS0804

19 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2016, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (60 Victoria Embankment, Londres, EC4Y 0JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juillet 2016, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS, et détenir, pour le compte desdits clients, 2 264 920 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,91% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IPSOS sur le marché.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JPMorgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 3 825 actions IPSOS (prises en compte ci-dessus) résultant de 3 825 « contracts for differences » (CFD) sans échéance prévue, représentant autant d'actions IPSOS.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 45 336 235 actions représentant 57 880 613 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.